RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom commercial	:	Durable DL110HB
Type de produit	:	Résine 3D lumière du jour photocentrique
Autres moyens d'identification	:	MAGDHBK05

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation industrielle,Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	:	Pour une utilisation dans les imprimantes photocentriques lumière du jour

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Photocentric Ltd
Titan House
20 Titan Drive
Peterborough, PE1 5XN - United Kingdom
T +44 (0) 1733 349937 (UK Office hours only)
info@photocentric.co.uk - https://photocentricgroup.com/

Distributeur
Photocentric Inc
855 N. 107th Ave
Suite A110
85323 Avondale, Arizona - United States
T 006235813220 x1009 (USA Office hours only)
customerservice@photocentricusa.com - https://photocentricgroup.com/

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	+44 (0) 1733 349937 (UK Office hours only) 006235813220 x1009 (USA Office hours only) +44 (0) 1733 349937 (heures de bureau uniquement) Urgences de transport pour les États-Unis et le Canada : pour les matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses] Incident, déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appelez CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887 CCN 992854

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : Proprietary (Monomer); Proprietary (Triacrylate)

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection.
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un médecin.
P312 - Appeler un médecin en cas de malaise.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH : EUH208 - Contient Proprietary (Photoinititor), Proprietary (Crosslinking agent), Proprietary (Triacrylate). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Contains no PBT and/or vPvB substances ≥ 0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Proprietary (Diacrylate)	≥ 50 – < 70	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Proprietary (Monomer)	≥ 25 – < 50	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Proprietary (Triacrylate)	≥ 5 – < 15	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Proprietary (Diacrylate)	≥ 0.1 – < 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Proprietary (Crosslinking agent)	≥ 0.1 – < 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Proprietary (Photoinititor)	≥ 0.1 – < 1	Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Proprietary (Photoinitiator)	≥ 0.1 – < 1	Flam. Sol. 1, H228 Repr. 2, H361f STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
Proprietary (Crosslinking agent)	< 1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut être nocif par contact cutané. Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation peut causer: irritation (toux, souffle court, troubles respiratoires). Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut être nocif par contact cutané. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Des rince-oeil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie, des fumées irritantes se dégagent.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

Reactivité en cas d'incendie : Vapeurs corrosives.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	:	Évacuer la zone. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.
Instructions de lutte contre l'incendie	:	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	:	Les produits de décomposition à haute température, sont nocifs par inhalation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Évacuer la zone. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	:	Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	:	Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. See section 8 of the SDS for more information on personal protective equipment. Avoid breathing vapeurs, aérosols, brouillards.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	:	Eloigner le personnel superflu. Aérer la zone. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	For large spills, confine the spill in a dike and charge it with wet sand or earth for subsequent safe disposal. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
Autres informations	:	Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle"".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Avoid breathing vapeurs, aérosols, brouillards. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Température de manipulation	:	10 – 50 °C
Mesures d'hygiène	:	Porter un équipement de protection individuel. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Conditions de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
Matières incompatibles	:	Rayons directs du soleil.
Température de stockage	:	< 25 °C
Lieu de stockage	:	Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	:	Stocker dans un récipient fermé.
Matériaux d'emballage	:	Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

The identified uses for this product are detailed in section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Lunettes de protection. Gants.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection respiratoire:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:
Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:
La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise. Pour les travaux qui nécessite une intervention des travailleurs, la substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

Autres informations:
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Liquide.
Couleur	:	Noire.
Odeur	:	characteristic.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	350 – 650 mPa·s 25°C
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

The product is non-reactive under normal conditions of use, storage and transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

None under recommended storage and handling conditions (see section 7).

10.5. Matières incompatibles

Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Durable DL110HB	
ETA CLP (voie orale)	846.716 mg/kg de poids corporel

Proprietary (Diacrylate) (52404-33-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Proprietary (Monomer) (3395-98-0)	
DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg de poids corporel OECD Guideline 423
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD Guideline 423

Proprietary (Photoinititor) (162881-26-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:92/69/EEC

Proprietary (Crosslinking agent) (28961-43-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
DL50 cutanée lapin	> 13200 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit

Proprietary (Crosslinking agent) (7575-23-7)	
DL50 orale rat	1000 – 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
CL50 Inhalation - Rat	> 3.363 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation)), Guideline: EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity)

Proprietary (Photoinitiator) (125051-32-3)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:OECD GUIDELINE No.401 (CORRESPONDING TO 84/449/EEC, B.1)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:OECD GUIDELINE No.402 (CORRESPONDING TO 84/449/EEC, B.3)

Proprietary (Triacrylate) (40220-08-4)	
DL50 orale rat	No mortality/Rat: 2.000 mg/kg (Method: OECD Test Guideline 423)

Proprietary (Diacrylate) (42594-17-2)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Proprietary (Photoinititor) (162881-26-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:92/69/eec

Proprietary (Crosslinking agent) (28961-43-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Proprietary (Crosslinking agent) (7575-23-7)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Proprietary (Photoinitiator) (125051-32-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	< 10.8 mg/kg de poids corporel Animal: other:ALBINO RAT/Tif: RAlf (SPF) HYBRIDIS OF RII/1×RII/2, Guideline: other:EEC Directive, B.7

Proprietary (Triacrylate) (40220-08-4)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel/jour (Method: OECD Test Guideline 422, Rat, 28 d)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel/jour By oral route: Local irritation, NOAEL (Method: OECD Test Guideline 422, Rat, 28 d)

Proprietary (Diacrylate) (42594-17-2)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Irritation: gravement irritant pour les yeux. Irritation: peut irriter le système respiratoire.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Non rapidement dégradable

Proprietary (Monomer) (3395-98-0)	
CL50 - Poisson [1]	120 mg/l Brachydanio rerio (OECD 203; ISO 7346; 84/449/EEC, C.1, static)
CE50 - Crustacés [1]	> 120 mg/l Daphnia magna (OECD Guideline 202, part 1, static)
CE50 72h - Algues [1]	> 120 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (OECD Guideline 201, static)

Proprietary (Photoinititor) (162881-26-7)	
CL50 - Poisson [1]	> 0.09 mg/l Test organisms (species): other:Zebra Fish Brachydanio rerio
CE50 - Crustacés [1]	> 1.175 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:Daphnia Magna
CE50 72h - Algues [1]	> 0.26 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Proprietary (Crosslinking agent) (28961-43-5)	
CL50 - Poisson [1]	1.95 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	70.7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	2.2 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Proprietary (Crosslinking agent) (7575-23-7)	
CL50 - Poisson [1]	0.034 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	> 0.35 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 0.12 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Proprietary (Photoinitiator) (125051-32-3)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): other:ZEBRA FISH
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	2.15 mg/l Test organisms (species): other aquatic crustacea:DM

Proprietary (Triacrylate) (40220-08-4)	
CL50 - Poisson [1]	9.43 mg/l (Danio rerio (zebra fish)) (Method: OECD Test Guideline 203)
CE50 - Crustacés [1]	158.3 mg/l (Method: OECD Test Guideline 202)EC50, 48 h (Daphnia magna (Water flea))

CE50 72h - Algues [1]	25.7 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (green algae) I (Method: OECD Test Guideline 201)
CEr50 autres plantes aquatiques	12.9 mg/l ErC10, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (green algae)) :(Method: OECD Test Guideline 201)
NOEC (chronique)	≥ 100 mg/l NOEC, 14 d (Activated sludge)(Respiration inhibition)

Proprietary (Diacrylate) (42594-17-2)	
CE50 - Crustacés [1]	2.36 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	1.6 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0.71 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

Proprietary (Monomer) (3395-98-0)	
Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pratiquement pas biodégradable.

Proprietary (Photoinitiator) (125051-32-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.

Proprietary (Triacrylate) (40220-08-4)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Biodégradation	14.5 – 19.7 % after 28 d (Method: OECD Test Guideline 301 F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Proprietary (Monomer) (3395-98-0)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.8

Proprietary (Triacrylate) (40220-08-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1.09 – 2.61 25 °C (OECD Test Guideline 117)

12.4. Mobilité dans le sol

Proprietary (Triacrylate) (40220-08-4)	
Organic Carbon Normalized Adsorption Coefficient (Log Koc)	2.79 (Method: calculated) Absorption / desorption:

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Proprietary (Diacrylate) (52404-33-8)	PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	:	Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	:	Dispose of contents/container in accordance with licensed collector's sorting instructions.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	:	Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	:	Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile. Consulter un expert en élimination ou en traitement de déchets.
Informations écologiques	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Dispositions particulières appliquées : 375	Dispositions particulières appliquées : 969	Dispositions particulières appliquées : A197	Dispositions particulières appliquées : 375	Dispositions particulières appliquées : 375
Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 l pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition de l'ADR à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.				
14.1. Numéro ONU				
UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate)
Description document de transport				
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate), 9, III, (-)	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tris(2-hydroxyethyl) Isocyanurate Triacrylate ; Tricyclodecane dimethanol Diacrylate), 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
9	9	9	9	9
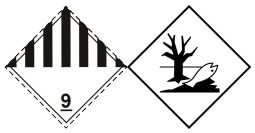	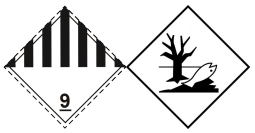	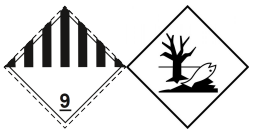	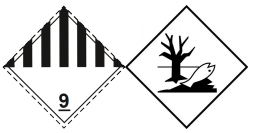	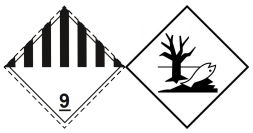
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	M6
Dispositions spéciales (ADR)	:	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	:	5l
Quantités exceptées (ADR)	:	E1
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	:	PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	:	LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	:	V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	:	CV13
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	:	90
Panneaux oranges	:	
Code de restriction en tunnels (ADR)	:	-
Code EAC	:	•3Z

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	:	274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	:	5 L
Quantités exceptées (IMDG)	:	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	:	LP01, P001
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	:	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	:	TP1, TP29
N° FS (Feu)	:	F-A
N° FS (Déversement)	:	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	:	A

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	450L
Dispositions spéciales (IATA)	:	A97, A158, A197, A215
Code ERG (IATA)	:	9L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	:	M6
Dispositions spéciales (ADN)	:	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	:	5 L
Quantités exceptées (ADN)	:	E1
Equipement exigé (ADN)	:	PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	:	0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	:	M6
Dispositions spéciales (RID)	:	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	:	5L
Quantités exceptées (RID)	:	E1
Instructions d'emballage (RID)	:	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	:	PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	:	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	:	TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	:	LGBV
Catégorie de transport (RID)	:	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	:	W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	:	CW13, CW31
Colis express (RID)	:	CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	:	90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)
Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Employment restrictions	:	Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG) Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)
Classe de danger pour l'eau (WGK)	:	WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	:	Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid	:	PI-784 est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling	:	Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ETA	Acute Toxicity Estimate
VLB	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008
DMEL	Derived Minimal Effect level
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Median effective concentration
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
CL50	Median lethal concentration
LD50	Median lethal dose
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC	No-Observed Adverse Effect Concentration
NOAEL	No-Observed Adverse Effect Level
NOEC	No-Observed Effect Concentration
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
EUH208	Contient Proprietary (Photoinititor), Proprietary (Crosslinking agent), Proprietary (Triacrylate). Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

SDS EU (REACH Annex II) Photocentric edited.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit